

ÉDITO

# Quelle souveraineté monétaire à l'ère des crypto-monnaies ?

Par **Dominique Leblanc**



Dominique LEBLANC est associé senior chez ESL & Network France. Après avoir été au Ministère de l'Industrie (1979-1984) et au Ministère de l'Economie et des Finances (1984-1988), il intègre la Société des Bourses

Françaises, aujourd'hui NYSE-Euronext.

Il y occupe successivement plusieurs fonctions de direction, jusqu'à en devenir le directeur général délégué. En 2001, il devient directeur général délégué de Viel et Cie, et en 2003, directeur général délégué de FinInfo SA. En mai 2008, il crée la société Information & Finance Agency S.A.S, société de conseil, spécialisée dans les questions de finance de marché et d'évaluation d'entreprises dont il est le président-directeur général. Dominique LEBLANC a également été président de Wansquare et de La Lettre de l'Expansion, jusqu'en 2021.

temporaire mais l'incertitude demeure sur la résilience des crypto-monnaies, leur capacité à constituer une classe d'actifs au même titre que l'or ou d'autres actifs financiers.

Il est vrai que la crise aujourd'hui traversée par les crypto-monnaies est un classique des marchés financiers. De nombreuses classes d'actifs, à commencer par les actions, en ont connu, et de plus sévères. La plupart s'en sont remises mais certaines ont disparu dans la tourmente, les oignons de tulipe dans un passé très lointain, les subprimes et les dérivés de crédit dans un passé plus récent.

Les crypto-monnaies connaissent-elles une crise existentielle ou une crise de croissance d'un actif financier innovant, dévoyé temporairement par la spéculation ? Moins que dans l'évolution des cours, la réponse est à rechercher dans la réalité, effective ou non, d'une utilité sociale revendiquée, dans la viabilité d'un projet libertaire visant à la création d'un système monétaire décentralisé.

Malgré toutes les critiques et les interrogations suscitées par leur émergence, malgré de nombreux incidents de parcours notamment en matière de sécurité, malgré une demande aux motivations parfois suspectes (anonymat, blanchiment), force est de reconnaître qu'à l'épreuve des faits, les trois postulats sur lesquels sont fondés le projet n'ont pas été invalidés :

- Un pari technologique sur la capacité à assurer la sécurité et la confidentialité des transactions sans recours à un tiers de confiance, ni à une autorité centrale disposant d'un pouvoir de régulation et de sanction ;

- Un pari économique sur l'existence d'une demande pour une monnaie n'ayant pas cours légal et dont le volume d'émission est déterminé par un algorithme ;

- Un pari opérationnel sur la mise en place d'une chaîne de valeur composée d'opérateurs efficaces et profitables.

La correction à l'œuvre depuis sept mois sur le marché des crypto-monnaies s'accélère et la perspective d'un « crypto-krach » se rapproche. Après la plus forte hausse observée le 9 novembre dernier avec 67 700 dollars, il a fallu cinq mois au bitcoin pour percer le seuil des 40 000 dollars, un mois pour descendre sous le plancher des 30 000, une semaine pour atteindre les 20 000.

En quatorze ans d'existence, cette crise n'est pas la première que traverse le Bitcoin et l'ensemble des crypto-monnaies. Toutefois, par sa violence et son ampleur, c'est la pérennité du système entier qui est désormais en jeu.

Dans la tempête qui souffle, les plateformes d'échange peinent à tenir la barre et sont contraintes de réduire leurs effectifs. La contraction du marché, de 3 000 milliards de dollars à moins de 1 000, laisse craindre une crise de liquidité. L'absence de contreparties sur le marché ne permet plus à certains fonds de faire face aux demandes de remboursement d'investisseurs, un temps séduits et désormais soucieux de se retirer au plus vite. La baisse des cours fait chuter la valeur des actifs apportés en garantie des emprunts, multipliant les appels de marge.

La stabilisation, ces deux dernières semaines, autour du cours de 20 000 dollars, apporte un répit



Est-ce pour autant une crise de croissance que l'on pourra considérer *a posteriori* comme une purge darwiniste qui finalement se révélera bénéfique pour les acteurs et les monnaies les plus robustes ? C'est la thèse développée par des crypto-évangélistes. Cependant, un obstacle majeur reste à franchir, celui de la souveraineté.

Depuis toujours, la monnaie est un symbole et un attribut de la souveraineté des États. Ce qui était acceptable et tolérable à l'état marginal risque de ne plus l'être dès lors que le la souveraineté monétaire est en cause. En novembre dernier, la Chine a déclaré illégales toutes les transactions en crypto-monnaies réalisées sur son territoire. Ce qui est acceptable et tolérable de la part d'un opérateur financier soumis à régulation et compliance, ne l'est plus lorsque le projet, même porté par une fondation, émane d'un GAFAM. C'est ce que Facebook a appris à ses dépens en abandonnant son projet de création du Libra.

Dès lors qu'elles se cantonnent à des usages et à des fonctions qui ne remettent pas en cause la souveraineté monétaire des États, ou du moins des plus puissants d'entre eux, les crypto-monnaies sont probablement appelées à se multiplier et à se développer. Il en existe déjà plus de 2 500. De nouvelles générations, de crypto-monnaies apportant des progrès en matière de capacité, de



sécurité, de gouvernance et de vitesse d'exécution voient le jour. Nous en avons peut-être fini avec le Bitcoin mais très probablement pas avec les crypto-monnaies et encore moins avec les monnaies numériques.

Contempteurs parmi les plus actifs des crypto-monnaies, les banquiers centraux, devraient à une échéance rapprochée en devenir l'un des propagateurs. Cela, non pas dans le cadre d'un projet libertaire de création d'un système monétaire décentralisé, mais au contraire dans le cadre d'un projet jacobin de préservation de la souveraineté monétaire.

La France comme les États-Unis ont rejoint la longue liste de plus de 100 pays ayant engagé une réflexion, des consultations et parfois des expérimentations en vue de créer une version dématérialisée de leur monnaie. La Banque Centrale Européenne (BCE) a pour sa part lancé le projet pilote de l'euro numérique le 14 juillet 2021. Cette phase d'expérimentation de deux ans devrait conduire à une réglementation en 2023 et à une potentielle mise en circulation d'ici 2025.

De très nombreuses inconnues demeurent quant à la forme que prendront ces monnaies numériques banques centrales. Monnaie de gros ou de détail, ou les deux ? Quel rôle pour la banque centrale ? Possible désintermédiation des secteurs bancaires privés ? Possible éviction des opérateurs de paiement ? Choix de la technologie et des modalités de distribution ?

À n'en pas douter, les options retenues varient d'un pays à l'autre mais avec un principe commun, la pérennité d'une souveraineté monétaire, et une conviction commune, la préservation de cette souveraineté par la mise en place d'une monnaie numérique nationale.

Neuf pays ont déjà mis en circulation leur propre monnaie numérique en parallèle de leur monnaie fiduciaire et scripturale. Le e-Yuan est utilisable en Chine sur smartphone depuis janvier. L'histoire des monnaies numériques ne fait que commencer ●

## REGARD D'EXPERT

# Un Iran nucléaire ou une escalade régionale : le dilemme de l'absence d'accord à Vienne

Par Bertrand Besancenot



Bertrand BESANCENOT est senior advisor chez ESL Network. Il a passé la majorité de sa carrière au Moyen Orient en tant que diplomate français. Il est notamment nommé Ambassadeur de France au Qatar en 1998, puis Ambassadeur de France en Arabie saoudite en 2007. En février 2017 il devient conseiller diplomatique de l'Etat puis, après l'élection d'Emmanuel MACRON en tant que Président de la République, Émissaire du gouvernement du fait de ses connaissances du Moyen Orient.

La perspective d'une entente entre Washington et Téhéran s'éloignant de jour en jour – tandis que l'Iran se rapproche à grands pas de la quantité d'uranium enrichi nécessaire à la fabrication d'une bombe et que les États-Unis envisagent l'option militaire à l'heure où ils ne jurent pourtant que par le désengagement – la question se pose si il faut préférer un Iran nucléaire à un accord imparfait ?

Les pourparlers de Vienne – au point mort depuis mars – se sont en effet révélés encore plus difficiles qu'attendus, non pas pour des raisons techniques (le document à signer est prêt depuis plusieurs mois) mais du fait des attitudes respectives des protagonistes. En témoignent le vote au conseil des gouverneurs de l'AIEA le 8 juin d'une résolution rappelant Téhéran à l'ordre pour son manque de coopération ou encore la déconnexion par l'Iran de plusieurs caméras de surveillance disposées sur ses sites nucléaires.

Plus généralement, l'Iran n'a pas cessé d'avoir recours à l'extension de son programme nucléaire comme levier dans les pourparlers. Selon le directeur de l'AIEA, la République Islamique dispose désormais de 43,1 kilos d'uranium enrichi à 60 %. Ce « n'est qu'une question de temps » d'après lui avant qu'elle n'accumule une quantité suffisante pour une bombe. Les États-Unis ont, de leur côté, refusé de jouer la carte de la désescalade,

maintenu des sanctions extrêmement dures pour l'économie iranienne et donné un blanc-seing à Israël pour l'intensification de ses manœuvres dans le cadre de la guerre de l'ombre qui l'oppose à l'Iran avec, notamment une spectaculaire série d'assassinats, en un laps de temps très court, de scientifiques nucléaires et d'officiers de haut rang parmi les Gardiens de la Révolution.

Ce climat de surenchère interroge : quelle sera ta prochaine étape ? Que se passerait-il si Téhéran était en mesure de fabriquer une bombe ?

À ce stade, trois possibilités sont envisageables :

## Scénario 1

Dans la configuration la plus optimiste, l'accord – déjà prêt – est accepté par Washington et Téhéran. Jusqu'ici il butait sur un point, le régime iranien ayant exigé de la Maison Blanche le retrait des Pasdaran de la liste noire américaine des organisations terroristes. Le coût politique d'une telle décision semble cependant trop lourd pour Joe Biden à l'approche des élections de mi-mandat en novembre prochain. Les Européens ont suggéré un compromis fondé sur l'engagement de Téhéran à désamorcer les tensions régionales et à cesser d'attaquer les intérêts américains dans le monde en échange du retrait de la liste, en vain. Si finalement Téhéran et Washington parviennent néanmoins à s'entendre, l'accord signé ne sera de toute manière pas à la hauteur des exigences que s'étaient fixées la Maison Blanche au début du mandat Biden. Ce serait un deal moins exigeant qu'en 2015 et rien qui entraverait l'activité israélienne en Iran, mais un deal permettant d'empêcher Téhéran d'acquérir l'arme nucléaire sur le moyen terme.

## Scénario 2

Si les pourparlers échouaient complètement, les puissances européennes pourraient se joindre aux États-Unis pour intensifier les sanctions contre Téhéran. Pour ce qui est du Conseil de Sécurité de l'ONU, Washington, Paris et Londres se heurteraient au refus de Moscou et de Pékin, mais seraient tout de même en mesure d'imposer une forte pression multilatérale à la République islamique. En dernier recours, la France ou le Royaume-Uni pourrait miser sur le « snapback », soit sur la réimposition de sanctions globales à la suite d'un signalement d'une violation importante du JCPOA, ainsi que le prévoit la résolution 2231 du Conseil de Sécurité de l'ONU. Or, ni Moscou ni Pékin ne pourraient y opposer leur veto.

Mais avant d'en arriver là – et ce d'autant plus que les États-Unis sont en passe d'épuiser tout leur répertoire de sanctions – l'administration Biden pourrait envisager cet été de proposer un accord intérimaire à Téhéran qui permettrait de geler l'activité nucléaire iranienne en échange de quelques aides économiques. Déjà évoquée par le passé, cette éventualité a d'ores et déjà été balayée d'un revers de main par le régime iranien;

## REGARD D'EXPERT

# La décision de la Cour suprême des Etats-Unis révoquant le droit à l'avortement crée du remous en France

mais l'étouffement de l'économie locale pourrait contraindre Téhéran à changer son fusil d'épaule.

## Scénario 3

Si les négociations échouent complètement, que ni la diplomatie classique ni la diplomatie coercitive ne fonctionnent, Téhéran poursuivra alors l'enrichissement de son uranium. Enrichi aujourd'hui à 60 %, il doit encore l'être à 90 % pour acquérir les qualités militaires et pouvoir être utilisé dans une arme. Téhéran pourrait, face à la pluie de sanctions occidentales, réagir en annonçant son retrait du TNP. L'Iran ne serait plus tenu par l'engagement de ne pas fabriquer d'armes et pourrait jouer sur la même ambiguïté que son ennemi israélien. Or, les capacités iraniennes ont atteint le niveau où Téhéran pourrait produire suffisamment de carburant pour une bombe avant que nous puissions l'arrêter.

Dans ces circonstances et compte tenu du fait que Washington insiste depuis longtemps et de façon transpartisane sur le fait qu'il ne laissera pas l'Iran aller jusque là, l'option militaire pourrait être envisagée. Mais face au manque d'informations fournies par l'Iran et à l'interdiction d'entrer sur le territoire faite aux inspecteurs de l'ONU, l'intervention serait difficile à organiser au moment opportun. En attaquant l'Iran directement sur son sol, Washington prendrait le risque d'un embrasement généralisé dans la région, avec des représailles iraniennes par le biais de ses « proxys » en Irak, en Syrie, au Liban ou encore au Yémen. Cet activisme pourrait conduire à une course régionale à l'armement. Un Iran nucléaire contraindrait donc Washington à revoir sa politique de désengagement et à, au contraire, se réengager à travers une opération militaire compliquée et coûteuse ●

## Par Charlotte Pamart



Diplômée d'un Master 2 de Recherche en Histoire et Relations Internationales à Paris IV Sorbonne, Charlotte a été consultante en veille réputationnelle au sein de Publicis Consultants. Elle y a appréhendé les enjeux de problématiques corporate en travaillant pour le compte de grands groupes du CAC 40 et des institutions étatiques et publiques. Charlotte a rejoint Antidox en 2021 au sein de l'équipe de meilleurs et analystes numériques.

La décision de la Cour suprême des Etats-Unis de démanteler l'arrêt *Roe v. Wade*, garantissant aux Américaines un droit constitutionnel d'accès à l'avortement, a créé un véritable tollé sur les réseaux sociaux. Dans le pays de l'Oncle Sam, on ne dénombre pas moins de 300 tweets publiés par seconde, au plus haut pic d'activité, à la suite de l'officialisation de la décision fédérale. Soit deux fois plus que lors de la renaissance du mouvement Black Lives Matter après le décès de George Floyd en mai 2020. Sur le web francophone, la mesure a suscité des discussions en ligne qui ont très vite dépassé le seul débat sociétal. Après le temps de l'indignation, les internautes français ont déplacé le sujet sur le volet politique, dans un contexte largement marqué par les résultats des derniers scrutins électoraux.

L'onde de choc de la révocation de l'arrêt Roe v. Wade outre-Atlantique a très vite dépassé les frontières pour rebondir en France où la question du droit des Femmes est éminente dans le débat politique et sociétal. La volumétrie des réactions identifiées dans l'Hexagone sur Twitter le prouve. Depuis le 24 juin, 566,9K tweets, dont 465,4K retweets, ont été relevés sur le web francophone.



## La remise en question de ce droit fondamental bouleverse la sphère francophone.

Le premier pic de mentions, à la suite de l'officialisation de la décision de la Cour suprême, est marqué par l'indignation et la colère des internautes. Ces derniers s'émeuvent particulièrement de la remise en cause du droit des femmes et de la régression des libertés fondamentales, à l'image du tweet du Président de la République, dont la publication est celle qui a généré le plus fort taux d'engagement sur Twitter sur toute la période.



La corrélation avec la décision prise par la Cour suprême la veille de consacrer le droit au port d'armes hors du domicile a également contribué à amplifier les débats.

Au cours de cette première salve de discussions, les réactions sont quasi-unanimes pour dénoncer la décision américaine. Les utilisateurs portent aux nues les figures emblématiques françaises ayant défendu le droit des femmes que sont

Simone Veil ou Simone de Beauvoir. Cette dernière s'est même retrouvée dans le top 20 des tendances Twitter le 24 juin en fin d'après-midi, en raison des nombreuses reprises de sa célèbre citation : « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant ». Les publications sont très souvent accompagnées de hashtags de mobilisation porteurs, à l'instar de #RoeVsWade (35,8K mentions), #MyBodyMyChoice (21K mentions) ou encore #MonCorpsMonChoix (11,7K mentions).

Mais rapidement, les discussions ont pris une tournure politique dans un contexte français éminemment marqué par la constitution du nouveau Parlement.

## La constitutionnalisation du droit à l'IVG cristallise le débat en ligne.

La question de la constitutionnalisation du droit à l'IVG a été soulevée dès le 25 juin par la NUPES et constitue le second temps fort des réactions consécutives à la décision de la Cour suprême américaine :



Evolution des retombées relatives à la constitutionnalisation du droit à l'IVG sur Twitter : 127,9K retombées à ce sujet ont été relevées sur la plateforme, générant 587,2K engagements (retweets, likes et commentaires)

Mathilde Panot, Jean-Luc Mélenchon, Clémentine Autain : tous rappellent qu'il s'agissait d'une des propositions phares de la France Insoumise dès les élections présidentielles de 2012 et qu'elle a été désapprouvée par les députés LREM en 2018. Les conversations sont également alimentées par le dit-silence de la droite et de l'extrême-droite à ce sujet.



## Les « antivax » se saisissent du #MyBodyMyChoice pour faire entendre leur voix.

Une autre communauté politisée a profité des débats autour de l'IVG pour défendre ses positions. Les détracteurs du passe vaccinal ont en effet critiqué la promotion du « mon corps, mon choix » à sens unique et déploré l'absence de discussions lors des débats sur l'obligation vaccinale. 3,4K mentions ont été relevées à ce sujet dans la semaine, preuve une nouvelle fois de la capacité de ce cluster à mobiliser des cellules de contre-discours digitales puissantes.



Près de 50 ans après l'application de la « loi Veil », les questions relatives à l'IVG et plus largement au droit des Femmes font encore l'objet de discussions vives, portées par des communautés distinctes qui les utilisent en prétexte pour faire valoir leur position ●

### À propos de nous



**Xavier DESMAISON**  
CEO

x.desmaison@antidox.fr

Antidox est un cabinet de conseil en stratégie de communication et d'opinion à forte dominante digitale. Antidox positionne les dirigeants au cœur des débats d'idées et connecte les organisations à leur écosystème : des décideurs aux influenceurs, des consommateurs aux collaborateurs.



**Alexandre MEDVEDOWSKY**  
Président du Directoire

alexandrem@eslnetwork.com

Le Groupe ESL & Network s'est imposé comme l'un des leaders français et européens de l'intelligence économique, de l'accompagnement stratégique et des affaires publiques. ESL & Network conseille aujourd'hui les plus grandes entreprises françaises et les accompagne dans leurs décisions stratégiques, en France comme à l'international. Le Groupe conseille également des Etats et gouvernements.